Commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre

Verneuil-sur-Avre, le 27 avril 2009

Le 27 avril 2009 à 15h00, la commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle Claude Temmem de l'espace André Malraux à Verneuil-sur-Avre, sous la présidence de Monsieur Louis Petiet, président de la CLE du SAGE de l'Avre.

Présents:

M. Louis Petiet: Président SAGE

M. Patrick Riehl: Vice-Président du SAGE

M. Jean-Edouard Sylvestre: Vice-Président du SAGE

M. Roger Baelen : SEAEP de la Paquetterie

M. Yves Calonnec : Adesyl

M. Joël Clomenil: CC rurales du sud de l'Eure

M. Michel François: Tillières-sur-Avre

M. Jean-Pierre Guerin : CC de l'Orée du Perche Me Birgitta Hessel : Conseil régional Centre

M. Olivier Jacque: Ville de Paris

M. Jean-Pierre Jallot: Conseil général Eure-et-Loir / PNR du Perche

M. Günther Klein: FFPA M. Thierry Lainé: SIVA

M. Gérard Lebeaut : Pays du Perche Ornais M. Bruno Leroy : Chambre agriculture de l'Eure M. Jean-Etienne Morel : CC du pays de Verneuil

M. Francis Pilfer: Randonnai

M. Michel Plovie : Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir M. Jean-Pierre Prévost : Chambre d'agriculture de l'Orne

M. Dimitir Zafiropoulos: Faune et Flore de l'Orne

M. Thomas Loury : DDAF de l'Eure M. P. Favrel : DDAF de l'Orne

Me F. Trouilard : DDAF d'Eure-et-Loir M. Laurent Désormaux : ONEMA 27

Me Fanny Olivier : Agence de l'Eau Seine-Normandie

Assistaient également à la réunion :

M. Alain Heros: FDAAPPMA 28, M. F. Trouillard: DDAF d'Eure-et-Loir, M. Leost: CadD, M. Laya: Eau de Paris, Me Mehaullt: Eau de Paris, Me Monique Lorieux: Conseil général de l'Orne, M. Damien Linard: Conseil général d'Eure-et-Loir, M. Boisseau Jérémy: ONEMA SD 28, M. P. Carrignon (DDAF 28), M. Vallon Patrick: Garde-rivière SIVA, Me Eléna Puppini-Gueunet: Animatrice SAGE

Excusés:

M. Michel Desnos (syndicat mixte du pays d'Avre et d'Iton), M. Patrick Mulet (Eure-et-Loir Nature), Me Brigitte Sobrino (CCI de l'Eure), M. Yannick Soubien (Conseil régional Basse-Normandie), M. Jacky Marbouty (CadD), M. Jean Verniquet (UFC Que choisir)

Ordre du jour

- 1. Validation des objectifs,
- 2. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE,
- 3. Validation du bilan d'activité 2008 de la CLE,
- 4. Présentation par Eau de Paris de son activité dans la vallée d'Avre

Le Président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes à cette CLE et rappelle les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il passe ensuite la parole à Me Puppini-Gueunet qui présente l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du SAGE de l'Avre. Elle rappelle qu'un SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et d'un règlement, assortis chacun de documents cartographiques. Après la phase d'objectifs, la CLE devra définir les dispositions du PAGD ainsi que les articles du règlement. Elle précise que le PAGD est opposable aux actes administratifs tandis que le règlement est opposable aux actes administratifs mais aussi aux tiers.

Documents d'objectifs

Elle présente ensuite les 29 objectifs du SAGE qui ont été discutés et modifiés par le bureau qui s'est réuni le 02 mars dernier. Elle indique qu'une page du document est manquante et la fait distribuer aux membres de la CLE afin qu'il puisse compléter le document.

Elle détaille ensuite par enjeu l'ensemble des objectifs. Elle indique qu'un certain nombre d'objectifs sont communs à plusieurs enjeux puisque les 4 grands thèmes du SAGE sont liés (eau potable, milieux naturels, inondations et mise en œuvre du SAGE). Plusieurs pistes de réflexion pour les futures dispositions du SAGE et le règlement sont présentées pour illustrer les objectifs.

Enjeu 1 : Gérer la rareté de la ressource

La nappe de la craie subit à l'échelle du bassin de l'Avre une tension quantitative puisque les prélèvements sur la nappe représentent un volume équivalant à plus de 10% de la recharge de la nappe. Si les captages ne présentent pas de problèmes de productivité, les milieux superficiels alimentés par la nappe présentent des problèmes d'étiages importants. L'impact majeur de l'usage eau potable sur les cours d'eau justifie de traiter les étiages dans cette partie eau potable.

Objectifs:

- 1. Encourager les économies d'eau (modification des pratiques, sensibilisation, récupération des eaux de pluie, tarification incitative,...)
- 2. Optimiser les prélèvements sur le bassin (instauration d'un rendement minimal)
- 3. Impliquer la Ville de Paris dans la préservation de la ressource (participation à la CLE, accentuation de la solidarité,...)
- 4. Diminuer la tension quantitative sur la nappe de la craie afin de passer sous le seuil des 10% (suivi des prélèvements,...)
- 5. Améliorer la gestion des étiages (homogénéisation des arrêtés sécheresse préfectoraux,...)

M. Baelen intervient pour signaler que les économies d'eau constituent un manque à gagner pour les syndicats d'eau potable qui devront à terme compenser cela par une augmentation du prix du m³. Concernant l'optimisation des prélèvements, il lui apparaît impensable d'atteindre des rendements de 80% avant 20 ans, le renouvellement des canalisations n'étant plus financé.

M. Calonnec souhaiterait que l'objectif relatif à l'implication de la ville de Paris soit positionné en numéro 1 au vue de l'impact de cet usager.

- M. Jacque intervient pour souligner les efforts réalisés par de la ville de Paris pour économiser d'eau, les rendements sont ainsi passés de 80 à 96% et les prélèvements dans les milieux naturels de 445 millions de m³ par an en 1990 à 261 millions de m³ en 2008.
- M. Laya explique que les prélèvements sur les sources n'ont pas d'impact sur le niveau de la nappe puisque les sources sont des exutoires naturels de celle-ci.
- M. Petiet demande à ce que l'objectif lié à la ville de Paris apparaisse en premier dans la liste d'objectifs.

Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux souterraines

De nombreux captages présentent des problèmes de qualité liés d'une part au contexte géologique (turbidité) et d'autre part aux pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires). Plusieurs champs captants du bassin ont été classés comme prioritaires par les préfets dans le cadre du grenelle de l'environnement. Ils font déjà l'objet d'un programme d'actions pour réduire les pollutions diffuses.

Objectifs:

- 6. Protéger tous les captages du bassin des pollutions accidentelles (instauration des DUP et périmètres de protection, révision des DUP incomplètes,...)
- 7. Réduire les teneurs en nitrates des eaux souterraines (homogénéisation des programmes d'actions issus de la directive nitrates, encourager les pratiques moins consommatrices d'intrants,...)
- 8. Réduire les teneurs en produits phytosanitaires des eaux souterraines (modification des pratiques agricoles et domestiques, mise en place de plans de désherbage dans les collectivités,...)
- 9. Renforcer la connaissance et l'action sur les aires d'alimentation de captages (zonage dans le PAGD, règles d'usages dans le règlement,...)
- 10. Réduire la pollution diffuse de l'assainissement (réhabilitation prioritaire des points noirs identifiés, plan d'épandage pour les boues des STEP,...)

Enjeu 3 : Sécuriser la distribution eau potable

Plusieurs regroupements ont été initiés dans la région de Damville et celle de Nonancourt mais plusieurs communes restent encore isolées et vulnérables.

Objectif:

11. Sécuriser la distribution en eau potable (encourager les regroupements, les interconnexions,...)

Enjeu 4 : Limiter les phénomènes d'inondations

Les phénomènes d'inondation ont été accentués par la modification des sols sur le bassin (retournement de praires, imperméabilisation du lit majeur, absence de gestion des eaux pluviales et de drainage) et un manque de coordination dans la manipulation des vannages.

Objectifs:

- 12. Maîtriser le ruissellement sur les terres agricoles (travail des sols, mise en œuvre des préconisations des études hydrauliques sur les bassins de Mandres et Coudres,...)
- 13. Maîtriser l'impact du drainage (mise en place de petites zones tampons, étude de la Meuvette,...)
- 14. Gérer les eaux pluviales urbaines (volet pluvial dans les documents d'urbanisme, création de zones d'infiltration,...)

- 15. Favoriser le bon écoulement des eaux de rivières (inventaire des ouvrages dans le PAGD, règles d'usage dans le règlement, arrêtés de mise en eau basses l'hiver,...)
- M. Baelen juge qu'il n'y a pas de problème de ruissellement dans le sud de l'Eure comparativement à ceux rencontrés en Seine-Maritime.

Enjeu 5 : Limiter l'impact des inondations sur les populations

Il s'agit là de diminuer la vulnérabilité des zones habitées et des zones d'activités économiques.

Objectifs:

- 16. Contrôler et réduire la vulnérabilité (doter toutes les communes d'un document d'urbanisme, identification du risque inondation dans ces documents,...)
- 17. Améliorer la prévision des crues (intégrer les têtes de bassins à la prévision de crues,...)
- 18. Développer une véritable culture de prévention du risque *(information du public, repères de crue,...)*
- 19. Améliorer la gestion de crise (plans communaux de secours,...)
- 20. Mettre en place des mesures de protection (cartographie des zones naturelles d'expansion des crues dans le PAGD, création de zones temporaires de surinondation,...)

Enjeu 6 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

La Directive Cadre sur l'Eau exige d'atteindre le bon état des masses d'eau superficielles d'ici 2015. Sur l'Avre, 2 des 5 masses d'eau sont en bon état mais des reports de délais seront demandés pour les 3 autres en raison principalement d'un manque d'eau lié au contexte géologique.

Objectifs:

- 21. Atteindre, à minima, le bon état écologique imposé par la DCE (valeurs guide du SAGE,...)
- 22. Limiter les flux polluants vers les milieux aquatiques (traitement plus poussé des STEP en fonction des valeurs guide du SAGE, stockage des eaux de drainage, plans de désherbage communaux, volet artisanal avec chambre de métiers....)
- M. Baelen s'interroge sur le rejet de l'école des roches et la pollution engendrée.
- M. Desormeaux lui répond que la police de l'eau s'occupe de ce dossier et qu'un système de traitement des eaux usées a été décidé.

Enjeu 7 : Préserver les zones humides

La prise en compte de l'importance des zones humides est récente, celles-ci n'ayant été définies réglementairement qu'en 2007. Un travail d'inventaire des zones humides a été mené par les DIREN haute et basse-Normandie ainsi que le PNR du Perche.

Objectifs:

- 23. Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et des zones humides (inventaires DIREN, cartographie des ZHIEP,...)
- 24. Mettre en place une protection et une gestion efficaces des zones humides (classement dans PLU, interdiction de destruction et mesures compensatoires dans le règlement,...)
- M. Petiet demande à l'animatrice de rassembler l'ensemble des connaissances sur ce sujet afin d'apporter à la CLE des outils d'aide à la décision.

Enjeu 8 : Renaturer les milieux aquatiques

L'atteinte du bon état nécessité un bon état physico-chimique, mais aussi morphologique pour que les espèces végétales et animales puissent trouver des conditions de vie satisfaisantes.

Or cette morphologie a été fortement modifiée par l'homme : curage, recalibrage, cloisonnement par les ouvrages,...Il convient de diminuer la pression anthropique en permettant à la rivière de retrouver un équilibre dynamique et de gérer différemment les milieux aquatiques quand une intervention humaine est nécessaire.

Objectifs:

- 25. Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques (inventaire des ouvrages, règles de gestion du lit mineur, des berges, de la ripisylve et des ouvrages via un PPRE,...)
- 26. Préserver la biodiversité des milieux aquatiques (lutte contre espèces invasives, gestion des plans d'eau,...)

Enjeu : la mise en œuvre du SAGE

Il s'agit d'un enjeu transversal qui concerne l'ensemble des thèmes du SAGE.

Objectifs:

- 27. Encourager une maîtrise d'ouvrage locale adaptée
- 28. Sensibiliser, former et informer
- 29. Favoriser une meilleure organisation des acteurs de l'eau

L'animatrice présente ensuite le planning de travail des prochaines commissions techniques du SAGE qui devront réfléchir aux dispositions du PAGD et au contenu du règlement.

Avis sur le SDAGE

- M. Petiet rappelle que le bureau avait donné un avis défavorable sur le projet de SDAGE compte tenu des approximations du document concernant l'unité hydrographique : Avre.
- M. Plovie indique que la position du bureau du SAGE rejoint celle de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sur plusieurs points, il expose ensuite les demandes de modifications faites par la chambre.

La chambre demande dans son avis : des mesures d'accompagnement pour l'ajustement ou le plafonnement des apports en phosphates, que les MAE soient fortement modifiées pour être efficaces, une souplesse pour le phosphore dans l'introduction de l'orientation 3. que la gestion des sols pour réduire le ruissellement ne conduise pas à la généralisation de l'obligation de mise en place des bandes enherbées au-delà des cours d'eau BCAE, que les programmes d'actions des bassins versants prioritaires soient volontaires et indemnisés de façon suffisante, que la maîtrise foncière par les collectivités soit un dernier recours après l'échec avéré des actions volontaires et après une concertation préalable avec la profession agricole, que l'obligation de 100 % de couverture des sols en interculture longue soit réalisée par une gestion avec 80 % de CIPAN et 20 % de repousses, que les modalités de mise en œuvre des captages prioritaires soient modifiées, notamment en prenant un seuil de classement des captages prioritaires égal ou supérieur à 50 mg/l et en limitant au maximum les surfaces sans intrants (zones tampons, agriculture biologique,...) par masse d'eau, refus d'utilisation de la méthode IDEA non adaptée pour évaluer les pratiques agricoles, que la limitation des créations de plans d'eau ne s'applique pas aux réserves d'irrigation, que les zones humides soient limitées aux zones d'intérêt environnemental particulier, que la définition soit clarifiée, que l'abreuvement des animaux ne soit pas limité et que la re-création de zone humide en réparation de dommages soit limitée à 100%, que l'entretien des fossés de drainage soit possible et que la mise en œuvre des dispositifs tampons aux sorties de drainage ne soit pas systématique.

- M. Leroy et M. Prevost indiquent que les chambres d'agriculture de l'Eure et de l'Orne s'accordent sur les remarques de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.
- M. Plovie rappelle que la chambre d'agriculture souhaite que le SAGE ne soit pas plus contraignant que le SDAGE.
- M. Petiet répond que le SAGE en est à la phase des objectifs et que tout reste ouvert pour les dispositions qui devront faire consensus entre les différents acteurs de l'eau. La CLE doit prendre le temps de trouver des positions communes raisonnables et objectives afin qu'elles puissent être tenues.
- M. Klein rappelle que les délais de temps sont courts puisque la DCE exige le bon état d'ici 2015 et qu'il faut agir rapidement.
- M. Petiet admet que ces délais sont trop courts et qu'il vaut mieux un report qui permette de mettre en œuvre des actions efficaces plutôt que d'agir dans la précipitation ou ne rien faire faute de temps.
- M. Riehl convient qu'il vaut mieux un report de délai avec des actions efficaces plutôt qu'un plan à minima pour tenir les délais. Il ajoute que la gestion des vannages doit être décidée par la CLE en fonction du diagnostic du PPRE et non selon le bon vouloir des riverains. Il souhaiterait que le SIVA gère les vannages sur toute la rivière de manière coordonnée.
- M. Calonnec rappelle le parallélisme entre SDAGE et SAGE, il souhaite que le SAGE s'inscrive au minimum dans les orientations du SDAGE et aille encore plus loin pour les enjeux locaux.

Gestion administrative et votes

Avis sur le SDAGE

M. Petiet propose de suivre l'avis du bureau et d'émettre un avis défavorable motivé par les remarques présentées précédemment.

Me Hessel indique qu'elle ne souhaite pas participer au vote.

- M. Loury rappelle que ce qui est important c'est que la CLE soit d'accord avec les grandes orientations du SDAGE mêmes si des erreurs existent et qu'elles doivent êtres corrigées. Il précise que SDAGE est élaboré à l'échelle du bassin Seine-Normandie et que les mécanismes d'élaboration n'ont pas toujours permis la prise en compte des remarques du terrain.
- M. Petiet propose de reformuler l'avis en indiquant que la CLE s'accorde sur les mêmes grandes orientations que celles du projet de SDAGE mais qu'elle émet un avis défavorable au vue des erreurs contenues dans le document. Il soumet cet avis au vote de la CLE.

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 25

Résultat du vote : Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 7

L'avis sur le SDAGE est adopté par la CLE.

Validation des objectifs

Les objectifs, sous réserve de l'intégration des modifications demandées par les membres de la CLE, sont soumis au vote.

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 26

Résultat du vote : Pour : 26, Contre : 0, Abstention : 0

Les objectifs du SAGE sont validés.

Validation du bilan d'activité 2008 de la CLE

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 26

Résultat du vote : Pour : 26, Contre : 0, Abstention : 0 Le bilan d'activité 2008 de la CLE est validé par la CLE.

Présentation d'Eau de Paris

M. Laya présente :

- les statuts d'Eau de Paris,

- la diminution des prélèvements de 30% entre 1988 et 2008 en liaison avec l'augmentation des rendements (95% aujourd'hui) et la diminution des consommations,
- les différentes zones de captages qui servent à l'alimentation de la Ville de Paris (aqueduc de l'Avre en fonction depuis 1893),
- les stations de traitement (celle de St-Cloud traite les eaux de l'aqueduc de l'Avre),
- le prix du m³ à paris : 2.88 euros par m³ (dont 0.5 euros par m³ pour la production et le traitement),
- l'existence d'un second réseau d'eau non potable à Paris (150 000 m³ par jour prélevés sur la Seine et l'Ourcq) pour le nettoyage des rues, l'alimentation de plans d'eau, l'arrosage d'espaces verts,...
- les captages de l'Avre assurent 10 à 15% de l'alimentation de Paris, soit 26 millions de m³ prélevés en 2008,
- le débit de l'aqueduc : 100 000 m³ par jour (c'est-à-dire la capacité de traitement de la station de St-Cloud),
- les captages de la vallée d'Avre : sources de la Vigne (Rueil) et du Breuil (Breuil), forages de Vert-en-Drouais,
- les périmètres de protection immédiats des captages qui représentent 230 ha et les bassins d'alimentation des captages 40 000 ha,
- les problèmes de qualité rencontrés (turbidité, nitrates, phyto, solvants chlorés),
- le traitement de la turbidité, des phyto et des solvants chlorés par la station de traitement de St-Cloud (membranes à ultra-filtration),
- les actions avec la profession agricole pour réduire les intrants : bandes enherbées dès 1995, MAE sur le BAC de la Vigne depuis 2008,
- la coordination de ces actions avec celles qui vont concerner le bassin de la source Gonord à Verneuil puisque la ressource est commune,
- la position d'Eau de Paris qui souhaite être à l'écoute et répondre à d'éventuels besoins des acteurs locaux, la possibilité d'interconnexions pour les communes riveraines de l'aqueduc,
- la diffusion d'un guide du buveur d'eau à Paris pour encourager les économies d'eau

Monsieur Petiet remercie Eau de Paris pour cette présentation et lève la séance.

Ainsi fait et délibéré à Verneuil-sur-Avre les jour, mois et an que susdits

louis Petiet

Le Président de la CLE du SAGE Louis Petiet